



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Presta »

Le 20 mai dernier, les organisations syndicales et patronales de la branche se sont réunies. A l'ordre du jour de cette réunion, rien d'extraordinaire. Il a été surtout question de méthodologie pour les 2 grands thèmes de négociations qui nous attendent dans les mois à venir : la définition d'une nouvelle classification et la révision de l'accord sur l'égalité professionnelle.

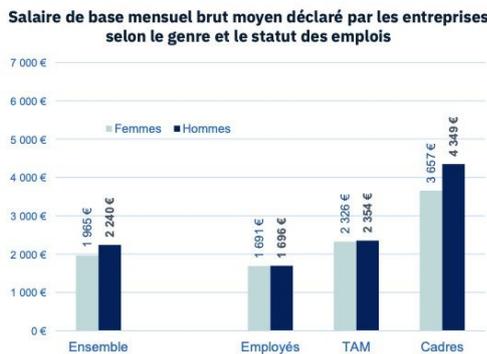
Deux sujets importants pour lequel, il nécessite que nous prenions le temps de débattre et de confronter nos points de vue.

Mais au-delà de ces deux sujets, c'est le contenu du rapport d'activité 2024 de la branche qui nous a paru des plus intéressants notamment sur la question salariale.

Comme vous pouvez le constater dans les tableaux ci-dessous, réalisés sur la base des rémunérations versées en 2020, le salaire moyen de la branche représente pour les femmes 116% du salaire moyen des employées et 132% du salaire moyen des employés. Cet écart est d'autant plus déroutant que la catégorie « Employés » représente plus de 60% du salariat de la branche.

Ce qui l'est encore plus, c'est le décrochage des salaires pratiqués dans cette branche par rapport aux salaires moyens pratiqués ailleurs.

selon le genre et le statut des emplois



Selon l'INSEE (cf. *Les salaires dans le secteur privé en 2020 - Insee Première*), le salaire brut mensuel moyen, dans le tertiaire, est de 3 246 €.

De 2 300 €, pour les employé.es, 3 233 € pour les professions intermédiaires et 5 790 € pour les cadres. Nous sommes loin du compte, avec cette grille au rabais.

Cette situation est engendrée par la politique de réduction de cotisations sociales patronales dont bénéficient les entreprises, jusqu'à hauteur d'une rémunération mensuelle maximale de 1,6xSMIC, soit 2 882,88 €. Même si le taux de réduction applicable diminue plus le salaire s'élève, cela reste une aubaine pour les entreprises.

Le patronat du secteur ne rémunère pas votre travail à sa juste valeur car toute augmentation dissociée du SMIC leur ferait perdre des milliers d'euros !

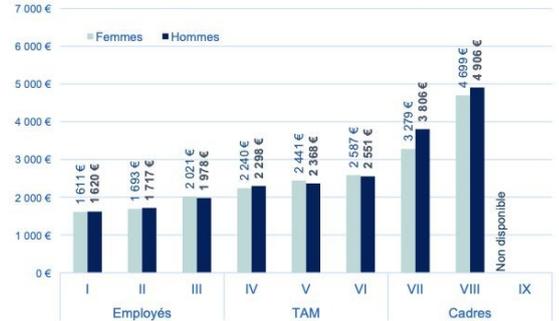
Mais ce « hold-up » organisé avec l'aval du Gouvernement, ne pèse pas que sur votre rémunération immédiate mais aussi sur celle différée avec la création artificielle de déficit à la Sécurité Sociale (moins de remboursement), pour la retraite (recul de l'âge de la retraite), etc.

Pour que cela cesse, il faut réagir collectivement et montrer au patronat que nous sommes déterminé.es à faire valoir nos droits à juste rémunération, et à une sauvegarde de notre système de protection sociale.

Voilà pourquoi, nous appelons l'ensemble des salarié.es de la branche à faire grève le **5 juin prochain**, et à participer aux différentes manifestations prévues dans les régions, afin de dire :

- **OUI** à l'indexation des salaires sur l'inflation,
- **OUI** à l'abrogation de réforme des retraites,
- **NON** à la réduction des services publics,
- **NON** aux transferts de charge de la Sécurité Sociale vers les complémentaires Santé.

Salaire de base mensuel brut moyen déclaré par les entreprises selon le genre et la classification des emplois



## Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Employé  Technicien  Agent de maîtrise

Cadre  Ingénieur

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**